

Ecole Maternelle Roland GARROS

Rue Saint Philippe
97450 SAINT LOUIS

AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021/2022

Cet avenant au règlement intérieur a été élaboré pour expliquer les nouvelles règles d'entrée et de sortie des élèves en accord avec le protocole sanitaire. Il entre en vigueur à partir du lundi 16 août 2021 et jusqu'à nouvel ordre.

En raison de la circulation du virus et notamment du contexte de présence de variants, La Réunion a été placée au niveau 2 du protocole sanitaire. De plus, le plan Vigipirate est au niveau « sécurité renforcée Risque attentat ».

Dans ce contexte, les consignes académiques et communales imposent une limitation des brassages et croisements aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Seuls les parents des élèves de PS sont autorisés, pour le moment, à se rendre jusqu'à la classe de leur enfant (1^{ère} scolarisation).

1. HORAIRES + LIEUX accueil et sortie des élèves

Les enfants seront donc accueillis directement par leur enseignant aux horaires et portails indiqués ci-dessous (sauf les élèves de PS jusqu'à nouvel ordre) :

ENTREE 1 (au niveau du carrefour)			ENTREE 2 (en face du lycée Schoelcher - rue Saint Philippe)		
CLASSES	Horaires ARRIVEES	Horaires DEPARTS	CLASSES	Horaires ARRIVEES	Horaires DEPARTS
MS	7h50	15h20	GS1 GS3 GS4	7h50	15h20
PS	8h00	15h30	GS2 GS5 GS6	8h00	15h30

► **FRATRIES** : sur demande des parents, l'accueil des fratries peut se faire à un horaire et à un portail identique afin de faciliter l'organisation des familles.

► **RETARDS** : les parents retardataires devront attendre la fin de l'entrée de tous élèves. Ils devront passer au bureau de la direction pour signer le registre des retards.

► **CONDITIONS MÉTÉO** : il est demandé aux parents de mettre dans le sac de leur enfant :

- un imperméable à capuche afin de le protéger en cas de pluie (parapluie interdit)

- une casquette ou un chapeau afin de le protéger du soleil

► **ELÈVES EXTERNES** : sortie des classes à 11h30 et l'accueil à 12h50 : son enseignant l'accompagnera au portail 1 situé au carrefour de la rue Saint Philippe et de la rue d'Aumale.

► **APC** : sortie à 16h15 les enseignants accompagneront les élèves concernés au portail 1 situé au carrefour de la rue Saint Philippe et de la rue d'Aumale

2. RESTAURATION SCOLAIRE

Non brassage entre élèves de classes différentes : les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Les élèves d'une même classe déjeunent toujours ensemble et aux mêmes tables.

Entre les deux services, les tables sont désinfectées.

3. RÉCRÉATIONS

Afin de limiter le brassage des élèves, les récréations sont échelonnées sur deux zones et sont organisées par groupes de niveaux :

HORAIRES + LIEUX - récréations -			
MATIN		APRES-MIDI	
9h30-9h50	3 MS sur gazon GS1 + GS3 +GS4 sous préau	13h50-14h10	3 MS sur gazon GS1 + GS3 +GS4 sous préau
10h15-10h35	3 PS sur gazon GS2 + GS5 + GS6 sous préau	14h15-14h35	3 PS sur gazon GS2 + GS5 + GS6 sous préau

Cet avenant a été validé par l'équipe éducative, la municipalité et les parents élus lors du Conseil d'école du 8 Octobre 2021.